



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Question au Gouvernement n° 2621

Texte de la question

CÉRAMIQUES DE HAUTE-LOIRE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Vigier.

M. Jean-Pierre Vigier. Monsieur le ministre de l'économie et des finances, la France vient de signer un contrat de 2 milliards d'euros avec l'armateur italo-suisse MSC pour la construction des paquebots de demain, mettant ainsi à l'honneur notre savoir-faire français à l'international.

M. Sylvain Maillard. Très bien !

M. Jean-Pierre Vigier. Pourtant, des entreprises font le choix de sous-traiter leur production dans des pays où la main-d'œuvre est moins coûteuse.

Mme Cécile Untermaier. C'est moins bien !

M. Jean-Pierre Vigier. Prenons l'exemple du marché français du carreau de céramique : il représente 100 millions de mètres carrés, mais dont seulement 20 % sont fabriqués en France, avec pour conséquence directe la fermeture progressive de nos usines de carrelage. C'est le cas de l'usine Céramiques de Haute-Loire, située dans la commune de Couteuges, territoire rural où quatre-vingt-deux emplois sont menacés. Pourtant, je parle d'une entreprise dont la qualité et le savoir-faire sont reconnus au-delà de nos frontières. Reprise au début 2017 par le groupe Koramic, l'usine est désormais placée en redressement judiciaire et risque la fermeture définitive si un repreneur n'est pas trouvé rapidement. La mobilisation des acteurs locaux a permis d'entrer en contact avec des repreneurs potentiels. Le 29 janvier prochain, le tribunal de commerce de Lyon doit se prononcer sur la poursuite ou non de l'activité de l'usine et, par conséquent, sur le licenciement ou non des salariés.

Alors qu'Emmanuel Macron s'enorgueillit de recréer des emplois dans l'industrie, que comptez-vous faire pour développer et valoriser la production de céramique *made in France* ? Il y a urgence, monsieur le ministre. Quelles mesures prendrez-vous afin de trouver un repreneur pour l'usine Céramiques de Haute-Loire de Couteuges, maillon essentiel d'une économie locale déjà souffrante ? (Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du numérique.

M. Cédric O, secrétaire d'État chargé du numérique. Vous avez raison, monsieur Vigier : la réalité de la France est double. D'un côté, l'industrie se porte mieux, recrée de l'emploi depuis dix ans et investit, sur le plan national comme territorial puisque dans votre département, la Haute-Loire, le chômage a reculé de plus de 2 % au cours des deux dernières années.

M. Vincent Descoeur. Ce n'est pas le sujet de la question !

M. Cédric O, *secrétaire d'État*. Cette réalité générale se combine, il est vrai, avec les situations particulièrement difficiles de certaines entreprises et de certains secteurs, qui requièrent l'intervention résolue des pouvoirs publics et du Gouvernement.

L'entreprise Céramiques de Haute-Loire, qui appartient au groupe Koramic, lequel possède plusieurs usines de carrelage en France – dont une à Forbach, également placée en redressement judiciaire –, est confrontée, vous le savez, à une concurrence très vive et à la baisse continue de son activité et de ses marges. De ce fait, elle se heurte depuis plusieurs années à des difficultés récurrentes et a d'ailleurs connu plusieurs cessions judiciaires.

Je tiens à vous assurer, monsieur le député, que les services de l'État sont mobilisés de longue date aux côtés de l'entreprise, qui a déjà bénéficié de mesures d'activité partielle et de facilités de paiement de la part des créanciers publics. Malgré cela, sa situation économique très difficile a conduit le tribunal de commerce de Lyon à la placer sous sa protection le 4 décembre dernier. La sous-préfète de Brioude a immédiatement constitué un comité de suivi afin de coordonner les efforts des parties prenantes. Comme l'a annoncé Agnès Pannier-Runacher, nous suivons très attentivement le cas de cette entreprise. Il faut tout faire pour lui trouver d'urgence un repreneur et je vous assure que l'État sera présent pour l'accompagner.

M. Jean-Pierre Vigier. Nous voilà rassurés !

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Vigier](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2621

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : Numérique

Ministère attributaire : Numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 janvier 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [22 janvier 2020](#)